



**Rapport d'information du Conseil communal au Conseil
général relatif aux résultats de l'étude pour une rationalisation
des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires**

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

Introduction

Depuis quelques années, le Conseil communal informe régulièrement les membres du législatif que les deux bâtiments du nouveau collège et de Jardillets 18 ont besoin à court terme d'une rénovation profonde, et qu'il étudie également l'opportunité d'un regroupement de toutes les activités scolaires, préscolaires et parascolaires sur un seul site, celui des anciens et nouveaux collèges (voir crédit d'étude du 27 octobre 2014).

Il s'agit d'un projet important du point de vue des conditions cadres pour l'enseignement et l'encadrement de nos élèves, de celui du montant d'investissement nécessaire et encore de celui de l'image de l'entrée de notre village.

Le présent rapport informe sur les résultats de l'étude réalisée et lance une première réflexion. Aucune décision ni priorisation des variantes n'est attendue lors de la séance du Conseil général du 29 mai 2017. Un projet d'une telle envergure nécessite en effet un processus sérieux et participatif, englobant tous les acteurs concernés (voir accompagnement du projet), dès l'instant où le temps à disposition le permet (voir exemple de planning prévisionnel). Durant les années 2015 et 2016, toutes ces variantes ont été étudiées par le bureau Manini & Pietrini de Neuchâtel.

Historique

L'**ancien collège** fut construit en 1922 avec de la pierre d'Hauterive et a suffi pour scolariser les petits Altaripiens et Altaripiennes durant une quarantaine d'années. Aujourd'hui ce bâtiment fait partie du recensement architectural cantonal et est protégé. Il s'agit d'une construction solide, mais qui ne correspond pas aux normes scolaires de sécurité de la police du feu et en terme d'isolation. Il n'y a pas d'accès pour personnes à mobilité réduite, nécessaire aujourd'hui pour les espaces scolaires et parascolaires. En cas de rénovation, l'entier du bâtiment doit être mis aux normes scolaires actuelles.



Au début des années 1960, notre commune enregistrait une croissance démographique rapide (745 habitants en 1950, 2600 en 1975 !) et inattendue. De toute évidence, un agrandissement de l'ancien collège ne suffisait pas. A la fin de l'année 1967 fut donc prise la décision de construire de toute urgence (sur la colline au nord de l'ancien collège) un **nouveau collège** pour abriter neuf classes. Un crédit de 1,5 million de francs a été accepté par le Conseil général en décembre 1967.

Une société spécialisée en préfabrication fut choisie pour la construction de ce collège. Les fondations et l'installation des éléments préfabriqués, au nombre de 41, ont été effectuées de janvier à avril 1968 (quatre mois !) et après les vacances de Pâques les enseignants/tes et élèves prirent possession des lieux (l'année scolaire débutait au printemps à cette époque).

Mais ce bâtiment est aujourd'hui vétuste à tout point de vue.



En 2004, avec une nouvelle légère progression démographique, mais surtout avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine facultative et des structures d'accueil de la petite enfance, le Conseil communal a proposé au Conseil général d'acquérir, après évaluation de différentes options, l'ancien bâtiment Biver sis aux **Jardillets 18**.

Le souhait était également d'intégrer des classes des Perce-Neige. L'école enfantine, la crèche et l'accueil parascolaire y furent installés. Ce bâtiment, non conçu pour l'utilisation scolaire, ne correspond pas aux normes scolaires actuelles. Il nécessite des adaptations et un assainissement profond, ainsi qu'une isolation complète à court terme.



Avoir l'école obligatoire et l'accueil pré-parascolaire sur deux sites n'est pas optimal. En effet, le bâtiment des Jardillets 18 est éloigné des nombreux enfants habitant le bas du village et des transports publics. Les allers-retours entre les deux sites est inefficace et problématique, surtout pour les plus petits en hiver. Les deux sites ne permettent pas de synergies didactiques, logistiques, économiques et sociales. Cela implique des efforts inutiles de tous les acteurs (parents, enseignants, écoliers, personnel et enfants de la structure d'accueil).

Une pré-étude de 2013 démontrait qu'un regroupement sur le site de l'ancien et nouveau collège est techniquement envisageable (surface pour constructions et espace récréatifs).

Crédit d'étude du 27 octobre 2014

La situation de nos 3 bâtiments scolaires peut être résumée comme suit :

Ancien collège : bâtiment protégé et sain, mais ne correspond pas aux normes scolaires actuelles.

Nouveau collège : vétuste, les éléments préfabriqués avaient une durée de vie limitée. Assainissement profond, isolation et mise aux normes actuelles nécessaires.

Jardillets 18 : assainissement profond, isolation et mise aux normes actuelles nécessaires.

Deux sites : peu pratique et efficace d'un point de vue pédagogique, économique et logistique.

Au vu de la situation et de l'ampleur des travaux à réaliser, le Conseil communal a soumis au législatif le 27 octobre 2014 une demande de crédit d'étude, acceptée, de CHF 160'000.- pour étudier 3 variantes.

Un cahier de charges demandant le respect des normes actuelles de l'instruction publique (nombres de classes, surfaces, luminosité, espace pour récréations, sécurité, accès pour personnes à mobilité réduite, salle de sciences, salles d'appui, etc.) a été élaboré d'entente avec les autorités cantonales de l'éducation obligatoire et de l'accueil pré-parascolaire.

En tenant compte de l'évolution probable de la démographie d'Hauterive et de la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), les besoins en locaux sont les suivants : pour le scolaire, 12 salles de classe et 5 salles spécifiques (couture, bricolage, bibliothèque, rythmique et salle des maîtres) ; pour le préscolaire, 48 places en crèche (nécessaire selon la loi actuellement : 34), ainsi que 44 places pour l'accueil écolier et 15 places en tables de midi (nécessaire selon la loi actuellement : 39).

Selon le crédit d'étude adopté, les trois variantes à étudier étaient les suivantes :

1. Démolition du nouveau collège et construction d'un nouveau bâtiment pour les classes 1H à 8H. Assainissement et agrandissement de l'ancien collège pour le pré-parascolaire.
2. Agrandissement et assainissement des deux collèges (nouveau et ancien). Le nouveau collège pour les classe 1H à 8H, l'ancien collège pour le pré-parascolaire.
3. Assainissement seul des trois bâtiments existants (ancien collège, nouveau collège, Jardillets 18), qui conserveraient leur affectation actuelle.

Les variantes 1 et 2 libèreraient le bâtiment des Jardillets 18 qui, en incluant le bien-fonds no 1482, a été estimé à CHF 2.2 à 2.8 mio en 2013. De plus, en incorporant la structure d'accueil dans les bâtiments scolaires, nous pourrions générer des synergies et des économies non négligeables.

Une variante de regroupement de toutes les activités scolaires sur le site des Jardillets 18 n'a pas été prise en compte, ceci notamment en raison de l'éloignement du bas du village, des transports publics et de la circulation.

Appréciation de la commission cantonale des constructions scolaires

En mars 2016, la commission cantonale des constructions scolaires, compétente pour apprécier le besoin de constructions scolaires et l'octroi des subventions cantonales, a évalué l'état du nouveau collège et du bâtiment Jardillets 18. Le résultat (arrêté du conseil d'Etat du 7 septembre 2016) est le suivant:

Nouveau collège : une rénovation serait peu raisonnable et l'on ne peut laisser l'objet en l'état. Tout est problématique, de l'enveloppe à l'intérieur. La démolition et reconstruction est reconnue comme étant judicieuse.

Jardillets 18 : l'enveloppe est problématique, mais un assainissement est possible. Le bâtiment, initialement non conçu pour une école (couloirs étroits, pas accessible pour des personnes à mobilité réduite, etc.) n'est pas utilisable de façon optimale et des adaptations (aux normes actuelles) seront nécessaires.

Le Canton, selon décision du Grand Conseil, n'accordera plus de subventions après 2018.

Evolution démographique et capacité des centres scolaires avoisinants

Au 31 mars 2017, notre commune comptait 2622 habitants. Un léger accroissement de la population est encore possible du point de vue des infrastructures. Mais selon des analyses démographiques et urbanistiques, un fort accroissement de la population n'est pas attendu. De plus, notre commune enregistre une légère tendance au vieillissement de sa population.

A Saint-Blaise, le nouveau centre scolaire de **Vigner** (début des constructions prévu en 2017) est conçu pour leur propre population et un probable accroissement de cette dernière dans le haut du village. Aucune réserve pour Hauterive n'est planifiée.

A Neuchâtel, le Centre du **Crêt-du-Chêne** est déjà occupé à 100% et n'offre aucune salle de réserve.

Accompagnement du projet

Le Conseil communal proposera la mise en place d'une **commission spéciale construction scolaire** de 9 à 11 personnes qui accompagnera étroitement ce projet. Des représentants du Conseil communal, du Conseil général, de l'éorén, des enseignants/tes, du service technique communal, de l'APEH, de la Souris Verte et d'un bureau d'ingénieurs/architectes feront partie de cette commission. Elle aura un statut consultatif et rapportera le résultat de ses analyses au Conseil communal. Les commissions financière et d'urbanisme garderont pour leur part leurs rôles et compétences en rapportant au Conseil général.

Conclusion

Notre commune doit planifier l'organisation de ses bâtiments scolaires pour ses propres besoins. Pour les cycles 1 et 2 (classes de 1H à 8H), un maximum de 220 élèves (12 classes) peut être visé sans risque (environ 200 écoliers à ce jour) que ce chiffre soit dépassé à court ou moyen terme.

Pour le préscolaire, un maximum de 50 places (aujourd'hui 48) à la Souris Verte et pour le parascolaire (accueil écolier) entre 60 et 70 places peuvent être visés (aujourd'hui 44 et 15 tables de midi).

Dans la variante 1, l'ancien collège offre 2 salles de réserve, en cas de besoin inattendu ou pouvant être mises à disposition des sociétés locales.

Nous vous remercions de votre attention.

Hauterive, le 15 mai 2017

Le Conseil communal

Résultat de l'étude des trois variantes

Travaux	Occupation	Coûts CHF (incl. école provisoire)	Remarques, appréciation
<p>Variante 1 Démolition et reconstruction du nouveau collège</p> <p>Ancien collège, <u>sans</u> agrandissement</p> <p>Désaffectation Jardillets 18</p>	<p>1-8H, pré-parascolaire, administration, Tout sous un seul toit</p> <p>2 classes Perce-Neige, devoirs accompagnés/ APEH, logement concierge, 2 salles en réserve</p> <p>Vente, location</p>	<p>15,1 mio</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment sur 3 étages placé au niveau de la chaussée - Bâtiment selon normes actuelles - Nouvelle image architecturale - Parking souterrain pour 16 véhicules + motos envisageable pour CHF 1,1 mio supplémentaire - Optimal des points de vues économique (fonctionnement, entretien), écologique (isolation), social et didactique - Espace généreux pour récréations - Remplit tous les besoins d'une école aux normes actuelles
<p>Variante 2 Rénovation et agrandissement nouveau collège</p> <p>Assainissement et agrandissement ancien collège</p> <p>Désaffectation Jardillets 18</p>	<p>1-8H, 2 classes Perce-Neige, devoirs accompagnés</p> <p>Pré-parascolaire, administration</p> <p>Vente, location</p>	<p>15,3 mio</p>	<ul style="list-style-type: none"> - «Bricolage» tous azimuts : architecture, ingénierie, fonctionnement, écologie, distribution des classes - Image architecturale pas optimale, grossière - Terrain surchargé de constructions, peu d'espace pour récréation - Pas de possibilité pour parking souterrain - Haut risque de découverte de défauts durant les travaux, coûts importants non prévus (voir Collège de Vigner à Saint-Blaise) - Economiquement (fonctionnement, entretien) pas optimal - Les besoins d'une école aux normes actuelles remplis que partiellement
<p>Variante 3 Assainissement des 3 bâtiments, sans agrandissements</p>	<p>Statu quo</p>	<p>11,9 mio</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Haut risque de découverte de défauts durant les travaux, coûts importants non prévus (voir Collège de Vigner à Saint-Blaise) - Pas de possibilité pour parking souterrain - Economiquement (fonctionnement, entretien), socialement et didactiquement pas optimal - Les besoins d'une école aux normes actuelles remplis que partiellement

Exemple de planning pour la variante 1

Automne 2017 : création de la commission spéciale de construction scolaire

Automne 2017 - printemps 2018 : affiner les variantes, éventuellement études complémentaires, discussions informelles (partis politiques, éorén, APEH, etc.)

Eté 2018 : choix d'une variante par le Conseil Général

Eté 2018 : Présentation de la variante choisie au groupe de bâtiment de l'éorén pour un préavis informel

Eté 2018 - printemps 2019: élaboration du cahier de charges d'un concours d'architecture ou d'un concours d'entreprise générale et mise sur pied d'un jury

Printemps 2019 – printemps 2020 : concours d'architecture et sélection du projet

Printemps 2020 : présentation du projet sélectionné au groupe de bâtiment de l'éorén pour préavis

Automne 2020 : demande de crédit pour le projet sélectionné et demande de dérogation du frein à l'endettement au Conseil général pour la législature 2020-2024

Automne 2020 : présentation du projet au Conseil intercommunal de l'éorén

Automne 2020 – été 2021 : élaboration du projet d'exécution, appels d'offre, adjudications

Eté 2021 : octroi du permis de construire, installation d'une école provisoire

Automne 2021 – été 2023 : travaux de construction

Rentrée scolaire 2023-2024 : prise de possession du bâtiment